

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. SEANCE DU 12 DÉCEMBRE 2013

L'an deux mil treize, le douze décembre à vingt heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL des LANDES-GENUSSON, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe BONNEAU, Maire.

Présents : M. BONNEAU, Maire,
Mmes BRIN O. et ROY, MM. FORTIN et GABORIEAU,
Mmes BRIN J., CHALLET et MALEYROT.
MM. BAUCHET, DAVID, DÉFONTAINE, DOUILLARD, GOURRAUD, LIMOUSIN, LOISEAU et POUPLIN.

Absente excusée : Mme CHATAIGNIER (pouvoir donné à M. BONNEAU).

Secrétaire de séance : M. DÉFONTAINE.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2013

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DES COMMISSIONS

□ URBANISME

- Quartier des Oiseaux : Les travaux, gravier et pose de buses notamment, sont bien entamés dans l'axe principal de circulation ;
- Rue Pasteur : Plan de réaménagement adressé pour avis à la DDTM et au CAUE (réponse attendue pour la mi-janvier) ;

□ FINANCES

- Planning des réunions de la commission :
 - o 21 janvier à 20 h 30 : Analyse financière, restes à réaliser, investissement dans les grandes masses,
 - o 20 février à 20 h 30 : Étude des demandes de subvention (date limite de dépôt le 8 février),
 - o 06 mars à 20 h 30 : Budgets annexes et budget principal,
- Vote des budgets primitifs le 20 mars.

□ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- Service commun en matière de télécommunication et d'informatique : Comme suite à l'audit des installations informatiques et téléphoniques réalisé de la fin 2012 au début de l'année 2013, le Conseil de Communauté a pris, le 27 mars dernier, une décision de principe concernant l'élaboration d'un projet de service commun aux Communes et à la Communauté de Communes, en matière d'informatique et de télécommunications.

Lors de la séance de janvier prochain, le Conseil municipal sera donc sollicité aux fins :

- o d'approuver la participation de la Commune des Landes-Genusson à la création d'un service commun en matière d'informatique et de télécommunications entre la Communauté de Communes du canton de Mortagne-sur-Sèvre et ses Communes membres volontaires,
- o d'approuver le projet de convention de création du service commun,
- o d'autoriser M. le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tout document permettant la constitution de ce service commun.

Toutefois, le Conseil municipal se prononce déjà favorablement (16 voix pour et 1 abstention) sur le principe du service commun en matière d'informatique et de télécommunications, avec pour objectif une meilleure qualité de service, tout en sachant que des économies financières ne seront probablement pas réalisées, quand bien même elles seront recherchées.

Les démarches nécessaires au lancement d'une consultation sur la partie téléphonie fixe – téléphonie mobile – accès internet seront engagées dans les plus brefs délais.

Suite à la réunion du groupe de pilotage composé des DGS des Communes qui s'est réuni le 07 juin 2013, les démarches nécessaires au lancement d'une consultation sur la partie téléphonie fixe – téléphonie mobile – accès Internet seront engagées dans les plus brefs délais. Cette consultation sera pilotée par la Communauté de Communes, avec l'assistance technique de la Société TIBCO pour l'analyse des besoins, la rédaction du cahier des charges techniques, l'analyse des offres, l'assistance à la passation des contrats et au déploiement des solutions retenues.

□ BÂTIMENTS

- Mairie : Les travaux suivent leur cours ; à noter toutefois un peu de retard du plaquiste.
- Boulodrome : Les anciennes ouvertures de la mairie ont trouvé leur nouvelle destination.

□ CULTURE ET GODELINIÈRE

- Les panneaux de présentation de la Commune et de la Godelinière sont arrivés.
- Réveillon de la Saint-Sylvestre au complexe sportif : Baisse de la musique à 5 h et arrêt total à 6 h.
- La Godelinière : Le chiffre d'affaire TTC de l'année 2013 ressort à 121 834.04 € contre 115 301 € en 2012 et 100 673 € en 2011. Les séjours (scolaires et groupes) sont en augmentation, passant de 50 054.10 € en 2012 à 59 761.78 € en 2013. Leur pourcentage (49%) dépasse celui des locations de salles (41%) qui fléchit, passant de 51 045.10 € en 2012 à 49 771.09 € en 2013. L'hébergement sans autres services s'élève quant-à-lui à 10%.
- Salles communales : La baisse du chiffre d'affaires constatée l'année passée (4 356 € en 2012 contre 5 216 € en 2013) se poursuit avec seulement 2 864 € en 2013.

□ RESTAURANT SCOLAIRE

- Avec le déménagement du service et la pose d'un compteur EDF au niveau des cuisines de l'Ehpad, les charges liées aux fluides (eau, électricité, gaz) vont baisser pour passer de 3 050.92 € en 2011-2012 à une estimation de 1 500.00 € en 2013-2014. Ces charges seront intégrées, via un avenant, à la convention existante entre l'Établissement et la Commune.
- Une réflexion est en cours concernant la participation éventuelle de la Commune au matériel de cuisine.

APPLICATION DU DROIT DE PRÉEMPTION COMMUNAL SUR L'IMMEUBLE SIS 2 RUE DE LA VENDÉE

Vu l'article L.2221-22 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.210-1, L.213-3, L.300-1, L.213-1 et suivants du Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération de la Commune de Les Landes-Genusson en date du 07 mai 2008 instituant le droit de préemption urbain (D.P.U.) sur les secteurs de zones urbaines (U) et d'urbanisation (AU) du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 18 novembre 2013 relative au bien sis 2 rue de la Vendée, appartenant aux Consorts PAVAGEAU, cadastré section AB n° 468 et 584, au prix de dix-neuf mille cinq cents euros (19 500,00€) plus commission d'agence de trois mille huit cents euros (3 800€) et frais d'acte notarié de deux mille neuf cents euros (2 900,00€),

Vu l'avis de FRANCE DOMAINE en date du 27 novembre 2013,

Considérant que cet immeuble figure au Plan Local d'Urbanisme approuvé le 7 mai 2008 en n°8 des emplacements réservés avec désignation « aménagement de carrefour : rue du Poitou – rue de la Vendée »,
Considérant que cet immeuble figurait déjà en emplacement réservé au Plan d'Occupation des Sols de 1987 comme « dégagement du débouché nord de la rue du Bois »,

Considérant la nécessité d'aménager ce carrefour afin d'améliorer la visibilité en provenance de la rue du Poitou et la sécurité en facilitant la circulation générale, notamment celle des poids lourds en provenance de La Boissière de Montaigu ou de Bazoges-en-Pailers,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de préempter le bien situé 2 rue de la Vendée à Les Landes-Genusson, cadastré section AB n° 468 et 584, d'une superficie de 77 m² et 46 m² concernant respectivement la maison d'habitation et la dépendance aux conditions financières figurant dans la déclaration d'intention d'aliéner hors commission d'agence, soit au prix de dix-neuf mille cinq cents euros (19 500,00€) plus frais d'acte notarié de deux mille neuf cents euros (2 900,00€);
- Dit que cette décision sera notifiée à l'Office Notarial de Mortagne-sur-Sèvre, souscripteur de la déclaration d'intention d'aliéner, et aux propriétaires, les Consorts PAVAGEAU.

Les crédits nécessaires feront l'objet d'une décision modificative lors de la présente séance pour être inscrits à l'article 2115 « Terrains bâtis ».

DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

À l'unanimité, le Conseil Municipal valide les propositions ci-après :

Budget « Maison de l'Étang »

- Prix unitaires des travaux réalisés par la Commune pour le compte du budget annexe :

DESCRIPTION DES TRAVAUX	UNITÉ	PRIX TTC
AIRE D'ACCUEIL		
<u>Parking et voies de circulation (VL)</u>		
<input type="checkbox"/> Remise en état aire de stationnement et voies de circulation (chemin agricole, parkings, digue)	m ²	0.049
<u>Pique-nique</u>		
<input type="checkbox"/> Tonte de l'aire de pique-nique avec ramassage	m ²	0.049
<input type="checkbox"/> Entretien mobilier	for	296.08
<input type="checkbox"/> Entretien vivaces désherbage manuel	h	24.27
ÉQUIPEMENTS DIVERS		
<input type="checkbox"/> Maintien en état des barrières (y compris fermeture à clés)	for	111.05
TRAVAUX SYLVICOLES		
<input type="checkbox"/> Débroussaillage manuel	h	24.27
<input type="checkbox"/> Taille des haies	h	24.27
<input type="checkbox"/> Élagage et coupe de sécurité	for	627.74
<input type="checkbox"/> Abattage	for	1 707.51
<input type="checkbox"/> Girobroyage autour et dans les plantations	m ²	0.079
TRAVAUX AGRICOLES		
<input type="checkbox"/> Girobroyage (logis, pêcherie, parcelle triangulaire)	m ²	0.069
<input type="checkbox"/> Broyage des accès	m ²	0.069
TRAVAUX HYDRAULIQUES		
<input type="checkbox"/> Entretien et taille de la vigne	h	24.27

- Subvention du budget principal : 500.00 €

Budget « Godelinière »

- Prix unitaires des travaux réalisés par la Commune pour le compte du budget annexe :

DÉSIGNATION	UNITE	PRIX TTC
Prestations de services par personnel administratif	H	24.12 €
Prestations de services par personnel technique	H	24.12 €
Prestations de services par personnel d'animation	(salaires + charges patronales + assurances) du personnel concerné, remboursements CPAM / CNP déduits.	

- Subvention du budget principal : 10 000.00 €

Budget Locatifs commerciaux

- Subvention du budget principal : 1 500.00 €

Budget CCAS

- Subvention du budget principal : 4 350.00 €

Budget « Cimetière »

- Ouverture de crédits :

FONCTIONNEMENT	Dépenses		Recettes	
	Article	Somme	Article	Somme
Variation stocks produits	71351	1 939.18		
Autres ventes de produits finis			7018	1 939.18

INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes	
	Article	Somme	Article	Somme
Dette envers la Commune	16874	1 939.18		
Produits finis			3551	1 939.18

Budget principal

- Virement de crédits :

FONCTIONNEMENT	Diminution de crédits		Augmentation de crédits	
	Article	Somme	Article	Somme
Dépenses imprévues	022	17 000.00		
Gfp de rattachement	657351	5 980.00		
Virement à section d'investissement			023	22 980.00
TOTAUX		22 980.00		22 980.00

INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes	
	Article	Somme	Article	Somme
Op. non affectées / Terrains bâtis	2115	22 400.00		
Op. 220 Péri-scolaire /Constructions	2313	580.00		
Virement de section fonctionnement			021	22 980.00
TOTAUX		22 980.00		22 980.00

- Virement de crédits :

INVESTISSEMENT	Diminution de crédits		Augmentation de crédits	
	Article	Somme	Article	Somme
Op. 311 Grosses Réparations Voirie	2031	410.00		
Opérations non affectées			202	410.00
TOTAUX		410.00		410.00

Présentation des restes à réaliser 2013 (à la date du 12 décembre 2013)

Pour rappel, les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31-12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31-12 de l'exercice précédent.

Budget « Godelinière »

- Restes à réaliser :

Art.	Nature de la dépense	Créancier	Justificatif	Montant HT
2132	Porte pleine 1 vantail avec serrure 980 x 1900	Sarl MINAUD	Devis n°DEV00389	1 498.90
	Porte pleine 1 vantail avec serrure 800 x 2130	Olivier		
TOTAL DÉPENSES				1 498.90

Budget principal

- Restes à réaliser :

Op.	Art.	Nature de la dépense	Créancier	Justificatif	Montant ttc
Non affect.	2111	Achat parcelle AB 353	Mme CHAILLOU	Délib. 19-01-2012	1.00
		Frais acte notarié (AB 353)	Office notarial		850.00
		Régul. actes antérieurs (AB 353)	Office notarial		900.00
		Frais actes notariés Angenaudière-Brelandière	Office notarial	Délib. 11-09-2008	5 000.00
		Frais acte notarié Le Plessis	Office notarial	Délib. 19-01-2012	1 800.00
		Frais enregistrement servitude de canalisation Garenne	Office notarial	Délib. 24-03-2012	<u>700.00</u>
					9 251.00
Non affect	2115	Acquisition immeuble du Crédit Mutuel	Crédit Mutuel	Delib. 10-10-2013	50 000.00
		Maison 2 rue de la Vendée	Consorts Pavageau	Délib. 12-12-2013	19 500.00
		Frais d'acte notarié achat maison 2 rue de la Vendée	Office notarial	D.I.A. 15-11-2013 Délib. 12-12-2013	<u>2 900.00</u>
					72 400.00
151		Panneau d'affichage salle océane	Bodet SA	Devis 04-11-2013	2 308.28
201	21318	Menuiseries vestiaires football	Minaud Olivier	Devis 24-05-2013	3 080.30
217	2315	Maîtrise d'œuvre Architecte BET Structure BET Fluides Contrôle technique	LBLF.	Délib. 14-02-2013	1 715.71
			Arest	Délib. 14-02-2013	118.01
			ACE	Délib. 14-02-2013	347.94
			Socotec	Devis 16-03-2010	<u>179.42</u>
					2 361.08
219	2315	Mission AMO Maîtrise d'œuvre Architecte BET Contrôle technique Coordonnateur SPS Lot 1 Terrassement-VRD Lot 2 Démoliti°-gros œuvre Lot 3 Étanchéité-zinguerie Lot 4 Menuis. extérieures Lot 5 Menuis. intérieures Lot 6 Serrurerie Lot 7 Cloisons sèches Lot 8 Plafonds suspendus Lot 9 Carrelage-Faïence Lot 10 Revêtements sol soupl Lot 11 Peintures Lot 12 Élévateur Lot 13 Plomberie-Sanitaires Lot 14 Chauffage-Ventil. Lot 15 Électricité	VendéeExpansion	Délib. 10-10-2013	5 931.56
			DGA	Délib. 05-09-2013	14 775.95
			ESTB	Délib. 05-09-2013	418.60
			Alliance	Délib. 05-09-2013	3 174.90
			Socotec	Convent° 02-07-12	3 064.16
			Soa Vinatier	Convent° 02-07-12	2 386.45
			Alain TP	Délib. 26-06-2013	5 217.91
			Billon ENM	Délib. 26-06-2013	26 892.77
			Scidiam	Décl.ss-trait.10.09.13	1 435.20
			Ouest Étanche	Délib. 26-06-2013	2 986.06
			Bonnet Guy	Délib. 26-06-2013	63 903.78
			APH Concept	Délib. 26-06-2013	27 350.10
			Métall. Bocquier	Délib. 26-06-2013	34 480.20
			ACR	Délib. 26-06-2013	22 663.18
			Hervouet Jacky	Délib. 26-06-2013	11 450.60
			Idem	Délib. 26-06-2013	11 362.00
Eurl Bocquier	Délib. 26-06-2013	12 263.11			
Vincendeau	Délib. 26-06-2013	29 885.90			
Sachot Ascens.	Délib. 26-06-2013	17 940.00			
Lumineau Sarl	Délib. 26-06-2013	4 804.69			
Lumineau Sarl	Délib. 26-06-2013	46 018.49			
Girard	Délib. 26-06-2013	<u>32 982.09</u>			
				381 387.70	
220	21311	Étude RT 2005 Lot 3 Couverture tuiles	Axénergie	Devis 27-09-2013	526.24
			Fardeau		<u>72.96</u>
					599.20
311	2152	Aménagement r. Pasteur Modif. réseau EP r.J.Yole Marquage rue du Stade Réal. noue béton Plessis	FROM.-AUBERT	Devis 05-06-2013	7 475.00
			Migné TP	Devis 30-05-2013	5 555.42
			Signalisation 85	Devis 18-09-2013	421.29
			SMTR	Devis 09-12-2013	<u>717.60</u>
					14 169.31
Total Dépenses TTC en €					485 556.87

Op.	Art.	Nature de la recette	Débiteur	Justificatif	Montant ttc
217	1325	Fonds de concours	Cté de Communes	Délib. 07-12-2011	174 115.61
	1323	Subvention	Conseil Général	Arrêté 2012.sags.07	17 920.00

	1328 Subvention	CNDS	Décision CNDS- CRH n° 5365	34 000.00
	1328 Subvention	Enveloppe parlementaire	Arrêté ministériel du 08-02-2012	<u>15 000.00</u> 241 035.61
219	1323 Subvention	Conseil Général	Autorisation de programme N° 74010-2010-1	52 500.00
220	1323 Subvention	Conseil Général	Délib. 06-04-2012	7 745.00
	1328 Subvention	C.A.F.	Convent° 15-11-11	11 867.00
	16818 Prêt	C.A.F.		<u>17 800.00</u> 37 412.00
Total Recettes TTC en €				330 947.61

RÉACTUALISATION DE TARIFS COMMUNAUX

À l'unanimité, le Conseil Municipal réactualise (+2 %), à compter du 1^{er} janvier 2014, les tarifs suivants :

- Frais de garde des animaux en divagation
 - Frais de capture + forfait hébergement (5 jours maxi) 54.00 €
 - Hébergement des animaux tatoués au-delà de 5 jours 5.45 € /jour
 - Frais de tatouage + transport chez le vétérinaire 43.15 €
- Caution pour l'implantation d'un chapiteau 312.00 €

PRÉCISIONS COMPLÉMENTAIRES QUANT AUX TARIFS DE LOCATION À LA ½ JOURNÉE DES SALLES COMMUNALES « INDIGO » ET « FOYER RURAL »

Lors de la séance du mois de septembre, il a été fixé un même tarif à la demi-journée pour la location des salles « Indigo » et « Foyer-Rural », égal à la moitié du tarif journalier « Landais », soit 55 euros pour 2013.

Toutefois, afin que cette modalité de location de salles ne porte préjudice à la bonne gestion de l'ensemble du patrimoine locatif communal, le Conseil municipal précise par une nouvelle délibération prise à l'unanimité que, dans ce cadre, la durée maximale autorisée est de 4 heures.

TARIFS 2015 et 2016 DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité les tarifs comme suit :

		<u>Année 2015</u>	<u>Année 2016</u>
○ <u>Foyer-Rural</u>	Non Landais	158.00 €	161.00 €
	Landais (-26%)	117.00 €	119.00 €
○ <u>Salles de sport</u>	Associations-particuliers landais-professionnels avec priorité accordée au sport		
	Émeraude	117.00 €	119.00 €
	Océane	117.00 €	119.00 €
	Safrane	117.00 €	119.00 €
	Indigo	117.00 €	119.00 €
○ <u>Salle de l'ancien restaurant scolaire</u>	Non Landais	158.00 €	161.00 €
	Landais (-26%)	117.00 €	119.00 €
○ <u>Salle Notre-Dame</u>	Non Landais	158.00 €	161.00 €
	Landais (-26%)	117.00 €	119.00 €
○ <u>Salle de la Salette</u>		33.00 €	34.00 €
○ <u>Forfait nettoyage pour location de salle (quelle qu'elle soit)</u>		33.00 €	34.00 €

TARIFS 2016 DE LOCATION DU CENTRE D'ACCUEIL DE LA GODELINIÈRE

Le Conseil municipal fixe, à l'unanimité, une nouvelle tarification à compter du 1^{er} janvier 2016 comme suit :

LOCATION DE SALLES en euro TTC	NON LANDAIS	LANDAIS
Grange		
Forfait 1 jour	950.00 €	532.00 € (-44%)
Forfait 2 jours	1 100.00 €	638.00 € (-42%)
Forfait 3 jours	1 560.00 €	905.00 € (-42%)
Associations (du lundi au jeudi, sauf jours fériés et veilles de jours fériés)		247.00 €
Associations & professionnels (week-ends, jours fériés et veilles de jours fériés)		247.00 € la 1 ^{ère} (-74%) 475.00 € les suivantes (-50%)
Loge + Salle à manger + Cuisine		
Forfait 1 jour	574.00 €	281.00 € (-51%)
Forfait ½ journée 8h/16h ou 17h/2h	/	184.00 €
Associations & professionnels	/	109.00 € (-81%)
Salle à manger + Cuisine	/	184.00 €

HÉBERGEMENT en euro TTC	
Chambre à 2 lits simples (tarif exclusivement réservé aux Landais)	34.50 €
Dortoir 10 à 12 lits (tarif exclusivement réservé aux Landais)	116.00 €
Location chambre pour stagiaire	20.50 €
Hébergement côté cour les 4 chambres à 2 lits simples	138.00 €
Hébergement côté jardin les 2 chambres à 2 lits simples	69.00 €
Hébergement 1 ^{er} étage Loge 34 lits répartis en 3 dortoirs	347.00 €
Fenil dortoir 11 lits	116.00 €

Caution pour toute location de salle : 500.00 €

Caution pour tout hébergement : 300.00 €

FORFAITS	NON LANDAIS
Forfait 2 jours / 1 nuit (loge + salle à manger + cuisine)	1 116.00 €
Forfait week-end (2 jours/2 nuits) (loge + salle à manger + cuisine)	1 393.00 €
Forfait week-end pour l'ensemble du site (3 jours - 2 nuits)	3 402.00 €

NETTOYAGE	
Forfait nettoyage Grange	92.00 €
Forfait nettoyage Loge	63.00 €
Forfait nettoyage Hébergement	46.00 €
Supplément nettoyage / heure	34.00 €

Les prix sont affichés TTC sauf taxe de séjour facturée en sus par la Communauté de Communes du canton de Mortagne-s/S.

SÉJOURS en euro TTC	Par PERSONNE
Petit déjeuner	3.50 €
Déjeuner ou dîner	9.50 €
Panier repas	7.50 €
Nuitée	13.00 €
Goûter	1.80 €
Emplacement camping (sous réserve disponibilité pré de la kermesse) (utilisation WC et douches du Fenil)	7.00 €
Gestion libre (avec mise à disposition de la loge) (base mini 20 pers.)	20.00 €
Supplément draps (pour le séjour)	3.50 €

Réductions accordées pour les séjours :

- Séjour école : gratuité pour 1 enseignant et 1 accompagnateur par classe.
- Pour les professionnels : gratuité pour le guide et le chauffeur.
- 10% de réduction pour les organismes commercialisant les prestations du Centre d'Accueil de La Godelinière et pour les séjours « semaine ».

CONVENTIONS SYDEV POUR LE QUARTIER DES OISEAUX

Convention de mise à disposition d'un terrain par un constructeur ou un lotisseur pour l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique :

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer la convention établie par le SyDEV concernant la mise à disposition à ERDF d'un terrain, cadastré section B n°1224, destiné à l'installation d'un poste de transformation de courant électrique affecté à l'alimentation du lotissement et du réseau de distribution publique d'électricité. Le poste (y compris le gros œuvre) et ses accessoires font partie de la concession de distribution publique et, à ce titre, seront entretenus et renouvelés par le concessionnaire.

En vue de l'équipement et de l'exploitation de ce poste, seront attribués à ERDF tous les droits nécessaires à l'accomplissement de ces opérations et qui constituent des servitudes réelles au profit du SyDEV et de son concessionnaire.

La Commune conservera sur sa propriété tous les droits compatibles avec l'exercice des servitudes constituées. Pour assurer la continuité de l'exploitation, elle s'interdira de faire, sur et sous le tracé des canalisations, aucune plantation, aucune culture, et plus généralement aucun travail et aucune construction qui soit préjudiciable à l'établissement, à l'entretien, à l'exploitation et à la solidité des ouvrages.

Tous les frais qui seraient entraînés par une modification ou un déplacement du poste ou de ses accessoires dans l'avenir, seront à la charge de la partie cause de la modification ou du déplacement.

La convention prendra effet à compter de sa notification par le SyDEV à la Commune et sera conclue pour la durée des ouvrages.

Convention n°2013EXT0574 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une extension de réseau électrique :

Le SyDEV ayant fait connaître qu'il pourra engager la réalisation et assurer le financement des travaux sous réserve que la Commune accepte de lui verser une participation se décomposant de la manière suivante :

Nature des travaux	Coût HT des travaux	Taux de participation	Montant de la participation
Réseaux électriques dont :			
- basse tension	67 744.00	60 %	40 646.00
- branchement(s)	36 364.00	60 %	21 818.00
- poste de transformation + moyenne tension	53 571.00	60 %	32 143.00
Réseaux éclairage : génie civil	10 896.00	100 %	10 896.00
Génie civil du réseau téléphonique	41 810.00	100 %	41 810.00
TOTAL PARTICIPATION EN EUROS			147 313.00

le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention afférente

Ouverture de crédits

Les crédits prévus à certains chapitres du budget annexe étant insuffisants, le Conseil municipal décide à l'unanimité l'ouverture des crédits suivants :

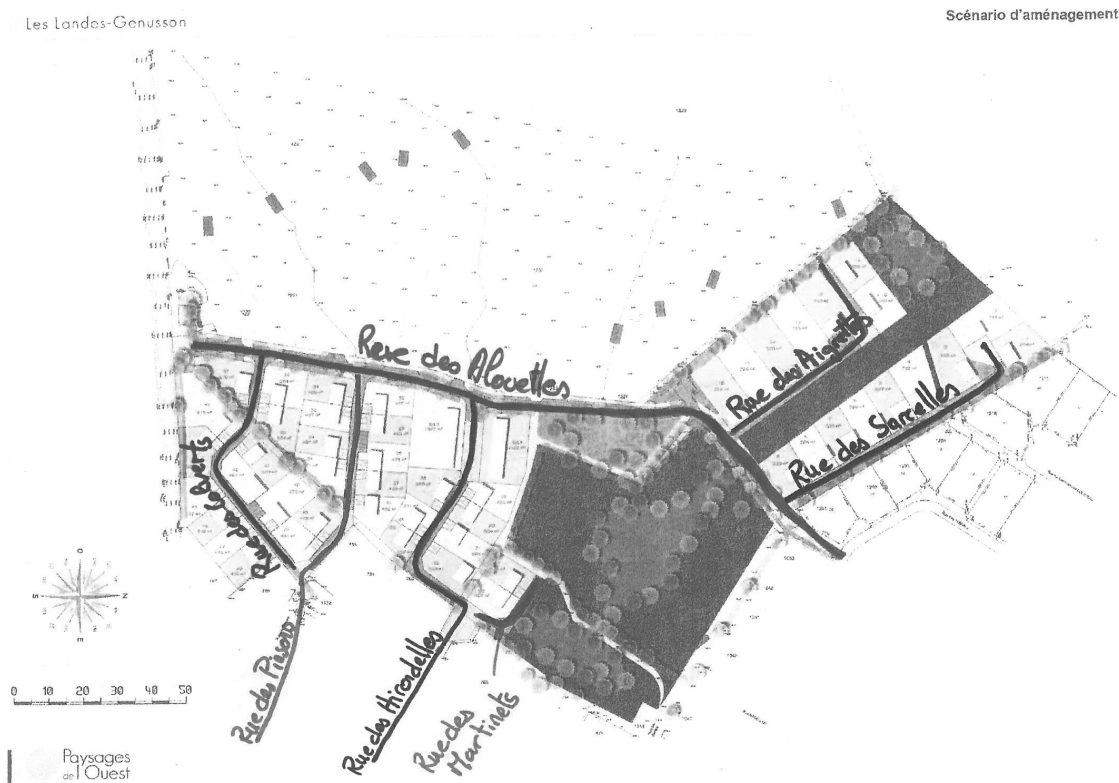
FONCTIONNEMENT	Dépenses		Recettes	
	Article	Somme	Article	Somme
Terrains à aménager	6015	21 810.29		
Achat d'études	6045	1 500.00		
Achat de matériels	605	340 344.27		
Reversement budget principal	6522	132 447.86		
Intérêts des emprunts	6611	16 900.00		
Variation stocks terrains amén.	71355	363 654.56		
Vente de terrains aménagés			7015	513 002.22
Variation stocks terrains aménagés			71355	363 654.56
Produits divers gestion courante			758	0.20
TOTAUX		876 656.98		876 656.98

INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes	
	Article	Somme	Article	Somme
Terrains aménagés	3555	363 654.56		
Terrains aménagés			3555	363 654.56
TOTAUX		363 654.56		363 654.56

Dénomination des voies futures

Considérant la nécessité de procéder à la dénomination officielle des voies afin de faciliter les démarches administratives de la Commune d'une part et des futurs propriétaires d'autre part, le Conseil municipal adopte à

l'unanimité la proposition de la commission « urbanisme » et dénomme les voies du Quartier des Oiseaux comme indiqué dans le plan ci-dessous.



INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉE AU COMPTABLE DU TRÉSOR

L'article 1 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983, modifié par la loi n°92-125 du 06 février 1992 – art.3 (V), énonce que : « Outre les prestations de caractère obligatoire qui résultent de leur fonction de comptable principal des communes et de leurs établissements publics prévu aux articles 14 et 16 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, les comptables non centralisateurs du Trésor, exerçant les fonctions de receveur municipal ou de receveur d'un établissement public local sont autorisés à fournir aux collectivités territoriales et aux établissements publics concernés des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, notamment dans les domaines relatifs à :

L'établissement des documents budgétaires et comptables ;

La gestion financière, l'analyse budgétaire, financière et de la trésorerie ;

La gestion économique, en particulier pour les actions en faveur du développement économique et de l'aide aux entreprises ;

La mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières. »

Le même article précise ensuite que « ces prestations ont un caractère facultatif. Elles donnent lieu au versement, par la collectivité ou l'établissement public intéressé, d'une indemnité dite indemnité de conseil ».

L'attribution de l'indemnité de conseil fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal à chaque nouvelle mandature ainsi qu'à chaque changement de comptable. Le taux est fixé par la délibération et peut être modulé en fonction des prestations sollicitées au comptable.

Après délibération, le Conseil municipal par 9 voix contre, 5 voix pour et 2 abstentions, refuse d'attribuer une quelconque indemnité de conseil, sans animosité aucune envers la personne du comptable, mais sur la simple motivation qu'aucune prestation particulière de caractère facultatif ne lui est demandée.

PERSONNEL COMMUNAL

Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe :

Monsieur Fabrice GAUTRON, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, figurant sur le tableau des agents promouvables au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, le Conseil municipal décide à l'unanimité la création du poste correspondant à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe sera supprimé à la date de nomination de l'agent au grade supérieur sous réserve de l'obtention préalable de l'avis favorable de la Commission administrative paritaire.

Indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (I.F.C.E.) :

Les travaux supplémentaires accomplis par les agents communaux à l'occasion des consultations électorales peuvent être compensés :

- soit par la récupération du temps de travail effectué ;
- soit par l'attribution d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) ;
- soit par l'attribution de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élection.

Le choix de rémunérer les travaux supplémentaires ou de les faire « récupérer » relève du pouvoir discrétionnaire de l'autorité territoriale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide d'instituer, selon les modalités et suivant les montants définis dans l'arrêté du 27 février 1962 et du décret 2002-63, l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections aux agents titulaires non bénéficiaires des indemnités horaires pour travaux supplémentaires et aux agents non titulaires de droit public de la commune sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires,
- précise que :
 - le montant de référence sera celui de l'I.F.T.S. de 2^{ème} catégorie assortie d'un coefficient de 1,
 - conformément au décret n°91-875, le Maire fixera les attributions individuelles dans les limites des crédits inscrits et les modalités de calcul de l'I.F.C.E.,
 - le paiement de cette indemnité sera effectué après chaque tour de consultations électorales,
 - les dispositions de la présente délibération prendront effet à la date de transmission de la délibération au contrôle de légalité,
 - les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

CONVENTIONS D'OCCUPATIONS PRÉCAIRES

Toute mise à disposition à titre onéreux d'un immeuble à usage agricole en vue de l'exploiter est régie par les dispositions d'ordre public relatives au statut de ferme et du métayage (art. L.411-1 du Code Rural).

Cependant l'article L. 411-2 du même code exclut du champ d'application de l'article L. 411-1 les conventions d'occupation précaire tendant notamment à l'exploitation temporaire d'un bien dont l'utilisation principale n'est pas agricole ou dont la destination agricole doit être changée.

Aussi, le Conseil municipal décide d'établir des conventions d'occupation précaire, à compter du 1^{er} janvier 2014, d'une durée de 6 mois, renouvelables tacitement avec indemnité annuelle de 60 € par hectare, consentant aux personnes mentionnées ci-après la possibilité d'exploiter à des fins agricoles les parcelles suivantes :

- Mme Marie-Joseph GRIMAUD,
Parcelle cadastrée section A n°1188 d'une superficie de 71a 63ca zone 2AUh du P.L.U.
- M. Patrice DÉFONTAINE
Parcelles cadastrées section C n° 43 d'une superficie de 14 a 90 ca zone 2AUh du P.L.U.
section C n° 48 d'une superficie de 12 a 80 ca zone 2AUh du P.L.U.
section C n° 49 d'une superficie de 23 a 00 ca zone 2AUh du P.L.U.
section C n° 50 d'une superficie de 29 a 75 ca zone 2AUh du P.L.U.
section C n° 55 d'une superficie de 2 a 60 ca zone 2AUh du P.L.U.
section C n° 64 d'une superficie de 63 a 00 ca zone 2AUh du P.L.U.
section C n° 65 d'une superficie de 35 a 40 ca zone 2AUh du P.L.U.
section C n° 823 d'une superficie de 56 a 97 ca zone 2AUh du P.L.U.
2 ha 38 a 42 ca

MARCHÉS DE FAIBLES MONTANTS

En application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation accordée par le Conseil lors de la séance du 05 Novembre 2009 :

Objet	Entreprise	Commune	Montant ttc
Fourniture peinture (portes de l'église)	Jousset Loïc	Les Landes-G.	275.06
	Vendée Location	Les Herbiers	441.71
Enrobé à froid	Mousset Carrières	Ste Florence	95.29
Visite aptitude à la conduite	Pascal Petiteau	Les Landes-G.	33.00
Gerbe Commémoration 11.11.2013	Symphonie Florale	La Gaubretière	75.00
Fourn. denrées Personnel + Éch. 30.09	Foyer Logement	Les Landes-G.	9 553.64
Livraison gaz - Salle de sport	Gazarmor	Quimper	1 023.03
Fourniture d'huile	Rondeau Frères	Les Herbiers	147.41
2 verseuses (cafetières)	Hyper U	Les Herbiers	41.10
Abonnement 2014 Pédagogiche	Pédagogiche	Ribemont	154.00
Impression bulletin N° 137	Seri Vision print	St Georges de Mgu	175.81
Téléphone portable 11/2013	Bouygues télécom	Paris	42.42
Edf Salle Notre Dame	Edf	Paris	722.99
Edf Stade Municipal	Edf	paris	762.56
Vacation expert - Affaire Bretin/Commune	Segee	St Mars La Brière	2 258.41
Livraison gaz - Salle de sport	Gazarmor	Quimper	1 200.89
Carburant 11/2013	Landial Station	Les Landes-G.	240.02
Fournitures d'entretien	Quincaillerie du Bocage	La Gaubretière	384.19
Barillets (complexe sportif)	Menuiserie des Etangs	Les Landes-G.	2 488.16
2 serrures SND + bois (auvent périscolaire)	Menuiserie des Etangs	Les Landes-G.	1 342.09
Plantation automne 2013	Marchand Horticulture	Les Landes-G.	229.94
Assistance à la production du PES	Berger Levrault	Labège	478.40
Maintenance sur 3 PC	Sibap Informatique	Les Herbiers	167.44
Restaurant suite visite Senat	Bonneau Philippe	Les Landes-G.	702.00
Fabrication panneau (entrée bourg et God)	PLP	Boufféré	1 603.84
Téléphone 11/2013 (agence postale)	Orange	Paris	47.68
Téléphone 10/2013 (Marie/Std et fax + AP)	Futur Télécom	Marseille	160.92
Parution pajes jaunes 2014 - God	Pajes Jaunes	Sèvres	252.36
Repas classe verte - 09/2013	Foyer Logement	Les Landes-G.	697.57
Edf Godelinière	Edf	Paris	904.01
Produits d'entretien	Deslandes	Luçon	810.83
Plantation automne 2013	Ripaud Pépinières	Mortagne s/Sèvre	198.06
Sable pour terrain de foot	GSM	St Herblain	648.23
Maintenance 2 autolaveuses (salle sport)	DMN	Chambretaud	407.79
Téléphone 12/2013 (cantine + SND)	Orange	Paris	33.80
Fuel pour tracteur (669 litres)	GTCM	Les Landes-G.	608.09
			29 407.74